



## Afrique du Sud

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2017-11-30**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)	Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C	22 février 2017	<b>Oui</b>
<b>A</b> - 90.3%	<b>B</b> - 9.7%	<b>C</b> - 0.0%
Notification des dates indicatives de la <a href="#">Categorie B</a>	22 février 2017	<b>Oui</b>
Notification des dates définitives de la <a href="#">Categorie B</a>	22 février 2018	<b>Oui</b>
Notifications de transparence		
Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017
Notified Art. 10.4.3	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2038
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017

Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

<b>Programme de mise en oeuvre</b>		<b>date indicative de mise en oeuvre</b>	<b>date définitive de mise en oeuvre</b>
1.1 Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2 Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3 Points d'information	A		au plus tard le 22 février 2017
1.4 Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2 Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3 Décisions anticipées	B	au plus tard le 30 novembre 2022	au plus tard le 22 février 2028
4 Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2 Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3 Procédures d'essai	A		au plus tard le 22 février 2017
6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3 Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017
7.1 Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2 Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3 Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017

<b>Programme de mise en oeuvre</b>		<b>date indicative de mise en oeuvre</b>	<b>date définitive de mise en oeuvre</b>
7.4 Gestion des risques	A		au plus tard le 22 février 2017
7.5 Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6 Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.7 Opérateurs agréés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.8 Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.9 Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8 Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9 Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1 Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2 Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3 Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017
10.4 Guichet unique	B	au plus tard le 30 novembre 2022	au plus tard le 22 février 2038
10.5 Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6 Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7 Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8 Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9 Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
11	Transit	A	au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	A	au plus tard le 22 février 2017

## Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A	
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé	

## Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/ZAF/2	2023-03-10	Articles 1.4, 10.6.2, 12.2.2
G/TFA/N/ZAF/1/Add.1	2018-02-28	Categories A and B notification - Addendum 1
G/TFA/N/ZAF/1	2017-12-01	Cat. A and B notification

## Information détaillée sur l'assistance technique

### Légendes



Notifiée dans la catégorie C



Arrangement avec des donneurs notifié



Notifiée dans la catégorie C

Arrangement avec des donneurs pas encore notifié



Report de dates demandé

Téléchargé le 18 février 2026

Mis à jour le 18 août 2023